

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-592

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir déposé par Madame Sandrina DESERT,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-593

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

I - Autorisations de signatures

- d'attribuer les marchés aux maîtres d'œuvre proposés, sur avis de la Commission Jury ou du Jury de Concours du Conseil Régional ;
- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, avenants et décisions de poursuivre, ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'autoriser le Président à signer des transactions administratives ;

II - Autorisation de lancements de consultations

- d'autoriser le Président à lancer les consultations en application des articles 26 à 30 du Code des Marchés Publics, de l'article 74 dudit Code pour les prestations de maîtrise d'œuvre ne relevant pas des monuments historiques, et de l'article 35-III-4° du Code des Marchés Publics, lorsque les prestations de maîtrise d'œuvre relèvent de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques ;
- d'autoriser les mandataires à lancer les consultations, objet de leur convention de mandat respective, en application des mêmes articles ;
- d'autoriser le Président et les mandataires à relancer les consultations en cas d'Appel d'Offres infructueux ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

ANNEXE TECHNIQUE

I - Autorisation de signature

I.1 MARCHES

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet PATRIMOINE	14	Reprise de 3 frontons de l'Aile Sud de l'ABBAYE AUX DAMES de Caen	Travaux	Lot 1 – Maçonnerie Pierre de taille	QUELIN 14840 Démouville	903	35 294,40
Sans objet COMMUNICATION	14	Achats de places de FOOT, de loges et d'espaces publicitaires	Services	Lot unique	S.A.S.P. STADE MALHERBE CAEN CALVADOS BASSE NORMANDIE 14000 Caen	933	Minimum : 295 942,60 Maximum : 355 942,60
DDE 50	50	LYCEE LES SAPINS COUTANCES- rénovation, extension et restructuration du C.D.I.	Travaux	Lot n° 4 – menuiseries extérieures aluminium	LECARDONNEL – 50570 CARANTILLY	902	100.396,29
				Lot n° 6 – doublages, cloisons sèches	ORQUIN – 50180 AGNEAUX	902	130.754,71
				Lot n° 7 – plafonds suspendus	QUALIPROFIL – 61000 ST GERMAIN DU CORBEIL	902	66.995,82
				Lot n° 10 – chauffage, ventilation	LAFOSSE – 50160 TORIGNI-SUR-VIRE	902	169.523,62

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot	Attributaire	Imputation	Montant € HT
Sans objet EDUCATION	14	Travaux électriques suite à vérification périodique au Lycée Camille CLAUDEL de Caen	Travaux	Lot unique	MASSELIN TERTIAIRE – 14 123	902	21 895,76
DDE 61	61	L.P. « MEZEN » d'ALENCON – Réfection d'étanchéité de toitures.	Travaux	Lot unique : étanchéité - éclairage toiture.	ASTEN – Division SPAPA 14460 Colombelles	902	371 236,80

I.2 - AVENANTS

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant €HT + % variation marché initial
ICADE-G3A	14	Rénovation de la chaufferie au lycée agricole de Coutances	Travaux	Lot unique - Chauffage Marché n° 82.06	FOUCHARD – Avenant n° 2	902	3 862.50 (+ 2.00 %)
Suppression du paratonnerre, plus value pour la création d'un mur en Siporex (conformément à la demande du contrôleur technique), plus value de 2 conduits de tubage flexible pour la chaufferie et plus value pour le raccordement au gaz naturel de 2 brûleurs des tunnels de la pépinière.							
ICADE-G3A	14	Construction d'une salle polyvalente au lycée Victor Lépine à Caen	Travaux	Lot 02 – Gros œuvre Marché n° 222.06	GTN BATIMENT – Avenant n° 1	902	0.00
L'avenant a pour objet de corriger une erreur matérielle. Conformément à l'article 3.6 du CCAP, le mois MO est le mois précédant la remise de l'offre. La remise des offres étant faite au mois de février 2006, le mois MO est donc le mois de janvier 2006 et non pas le mois de novembre 2005 comme indiqué dans l'acte d'engagement.							
ICADE-G3A	14	Construction d'une salle polyvalente au lycée Victor Lépine à Caen	Travaux	Lot 11 – Revêtement sol sportif Marché n° 223.06	CRLC – Avenant n° 1	902	0.00
L'avenant a pour objet de corriger une erreur matérielle. Conformément à l'article 3.6 du CCAP, le mois MO est le mois précédant la remise de l'offre. La remise des offres étant faite au mois de février 2006, le mois MO est donc le mois de janvier 2006 et non pas le mois de novembre 2005 comme indiqué dans l'acte d'engagement.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant €HT + % variation marché initial
DDE 50	50	Restructuration des ateliers d'électronique et d'électrotechnique et aménagement du bâtiment M	Travaux	Lot 3 – Cloisons sèches – menuiseries bois Marché n°282.05	Gouelle	902	- 14 501.53 (- 7.43 %)
Le contrôleur technique impose la mise en place de châssis pare-flamme dans les circulations ; ce qui entraîne une plus value. Le maître d'œuvre propose un programme d'économie permettant de réduire le marché de 8,12 %.							
DDE 50	50	Restructuration des ateliers d'électronique et d'électrotechnique et aménagement du bâtiment M	Travaux	Lot 7 – Sols collés Marché n°286.05	C.R.L.C.	902	1 436.25 (+ 1.48 %)
La démolition a mis à jour des ventilations qu'il est nécessaire de retirer avant la mise en place des revêtements de sol.							
DDE 50	50	Restructuration des ateliers d'électronique et d'électrotechnique et aménagement du bâtiment M	Travaux	Lot 9 – Electricité Marché n°288.05	Leveque	902	566.86 (+ 0.34 %)
Pour mettre en conformité l'ensemble des cages d'escaliers, le contrôleur technique demande l'asservissement des portes palières du 3 ^{ème} étage.							
DDE 61	61	E.R.E.A. « P. Mendès France » de LA FERTE-MACE. Remplacement de menuiseries extérieures.	Travaux	Lot n° 2 – menuiseries extérieures acier N° 383-05	LEBAILLY.	902	+ 377,00 (+ 0,64 %)
Il est demandé de conserver deux portes « acier » existantes en bon état, de prévoir l'application d'une peinture sur ces portes et de réaliser remplacer une porte coulissante avec traitement de surface.							
Sans objet EDUCATION	14-50-61	Acquisition de matériels informatiques pour les établissements publics locaux d'enseignement	Fourniture service	Marché n° 297-05 Lot 2- Fourniture et mise en œuvre de postes de travail Avenant 3	DELL 34938 Montpellier	902	0.00
Cet avenant a pour objet de remplacer dans le catalogue des prix les écrans 1704 FP et 1905 FP par des modèles 1707 FP et 1907 FP, et, pour les postes de type 1 et 2, le processeur Pentium 4 2.8 Ghz par le processeur Intel Pentium Dual Core 2.8 Ghz avec 2x1 Mo de cache secondaire. Cet avenant n'a pas d'incidence financière.							

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Avenant €HT + % variation marché initial
Normandie Aménagement	50	Rénovation des chaufferies de l'internat et de l'externat au lycée Robert de Mortain à Mortain.	Travaux	Lot unique de travaux N° de marché : 306.06	SANI CHAUFFAGE 61200 Argentan Avenant n°1	902	8 764,00 + 3,53 %
<p>Le présent avenant a pour objet de prendre en considération les travaux nécessaires au raccordement gaz des cuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> - travaux de tuyauterie pour raccorder les citernes gaz enterrées entre elles - équipement du branchement d'une deuxième détente 1,5 bars – 150 mbars <p>Ces prestations n'avaient pas été prévues initialement puisque celles-ci dépendaient essentiellement du fournisseur d'énergie qui serait retenu. En effet, certains fournisseurs d'énergie prennent en charge ces travaux. En l'espèce le fournisseur retenu par le lycée n'assure pas la réalisation des prestations de raccordement.</p>							
DDE 50	50	LYCEE CHARLES-FRANCOIS LEBRUN COUTANCES – Travaux d'accessibilité aux handicapés	Travaux	Lot n° 1 – gros oeuvre Marché n° 184.05	DUVAL 50200 COUTANCES	902	+ 9.600,40 + 14,7 %
<p>La nécessité de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite le service de restauration et le laboratoire du bâtiment « C » à partir de la cour centrale entraîne des travaux supplémentaires augmentant le montant de base du marché de 9.600,40 €H.T.</p> <p>La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 5 juillet 2006, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.</p>							
Sans objet PATRIMOINE	14	Travaux de VRD à l'Abbaye aux Dames de Caen	Travaux	Lot unique Marché n°218.06	LETELLIER – 14440	903	+ 5 049.00 (+ 10.45 %)
<p>L'avenant a pour objet de réaliser des travaux supplémentaires. Ces travaux concernent la réalisation d'un cheminement roulant pour personne à mobilité réduite permettant l'accès à l'accueil visiteurs dans la partie sablée et sera réalisé en dalle dans un ton similaire de sable. La deuxième partie du devis concerne la réalisation d'un enrobé permettant l'accès à la benne sélective.</p> <p>La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 5 juillet 2006, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.</p>							
Sans objet EDUCATION	14-50-61	Mise en réseau des lycées et établissements assimilés – vague 3	Travaux	Lot 2 Marché n° 499.03	STEN SNC – 14730	902	+ 10 705.92 (+ 5.42 % y compris avenants 1 et 2)
<p>L'avenant a pour objet de faire des travaux de câblage dans un bâtiment supplémentaire du Lycée Alexis de Tocqueville de Cherbourg, et de ce fait de prolonger le délai d'exécution jusqu'au 30 septembre 2006 inclus.</p> <p>La commission d'appel d'offres, dans sa séance du 5 juillet 2006, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.</p>							

I.3 - TRANSACTIONS ADIMINISTRATIVES

Mandataire	Département	Objet du marché	Nature prestation	Lot + n° de marché	Attributaire	Imputation	Montant €HT
ICADE-G3A	14	CAMPUS COTE DE NACRE - CNRT	Travaux	Lot n° 16 – FLUIDES SPECIAUX – Marché 99.04	KINETICS – 13790 ROUSSET	902	0.00
Protocole amiable entre la MAF, l'ENSICAEN et le Conseil Régional de Basse-Normandie pour versement par la MAF d'une somme de 19 984.70 €HT à l'ENSICAEN, qui passera commande de mano-détendeurs, afin d'éviter une action judiciaire suite à un litige survenu avec la maîtrise d'œuvre.							

II - Autorisation de lancement de consultation

Mandataire	Département	Nature prestation	Objet du marché
Icade G3A	14	Services Travaux	Réfection de couvertures et de façades au lycée Pierre Simon de Laplace à CAEN
Icade G3A	14	Services Travaux	Réfection des installations de distribution électrique au lycée Paul Cornu à LISIEUX
Icade G3A	14	Services Travaux	Rénovation du Bac Pro "esthétique" et extension de la salle d'arts appliqués au lycée Victor Lépine à CAEN
ICADE G3A	14	Services Travaux	Travaux d'aménagement du laboratoire d'essais béton au Lycée P.S. de LAPLACE de Caen

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-594

**sur le développement économique : Création de la Mission Régionale pour l'Innovation
et l'Action de Développement Economique, La MIRIADE**

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n°06-42 de l'Assemblée Plénière du 22 juin 2006 comme suit :

- * d'affecter pour le dossier « Agences Régionales » :

- sur l'AP de 19 000 000 € « Fonds de Modernisation Industrielle » votée en 2006, un montant de 300 000 €

- sur l'AE de 4 402 000 € « Fonds de Modernisation Industrielle » votée en 2006, un montant de 700 000 €;

- * d'attribuer à l'Etablissement Public Local, MIRIADE :

- sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 300 000 € pour la constitution d'une dotation initiale prévue dans les statuts,

- sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 700 000 € pour son fonctionnement en 2006 ;

- de compléter l'article 6 alinéa 1 « Séances du conseil d'administration », paragraphe « Personnes présentes aux séances » des statuts de la MIRIADE comme suit :

- « le comptable public de la MIRIADE assiste avec voix consultative aux séances du conseil d'administration » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-595

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Soutien à l'investissement matériel des entreprises » de 10,5 M€ votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 86 000 € pour le soutien à la création d'entreprises,
- . 30 000 € pour le soutien à l'investissement industriel ;

- sur l'AE « Soutien à l'investissement immatériel des entreprises » de 4,5 M€ votée en 2006, les dossiers suivants :

- . 15 000 € pour le soutien au conseil,
- . 15 000 € pour le soutien au recrutement,
- . 134 000 € pour le soutien aux opérations collectives ;

- d'attribuer les aides suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 86 000 € en subventions pour quatre bénéficiaires, au titre de la Prime Régionale à la Création d'Entreprise conformément à l'annexe 1,

- 30 000 € en avance remboursable pour un bénéficiaire, au titre de l'Avance Régionale à l'Entreprise conformément à l'annexe 2,

** sur le chapitre 939 du budget de la Région*

- 105 571 € en subvention pour 17 bénéficiaires au titre du FRAEX conformément à l'annexe 3,

- 15 000 € en subvention pour 1 bénéficiaire au titre du FRAC PMI, conformément à l'annexe 4,

- 15 000 € en subvention pour 1 bénéficiaire au titre de l'Aide au Recrutement de Cadres pour les PMI, conformément à l'annexe 5,

- 105 500 € en subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg Cotentin,

- 28 500 € en subvention au Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie pour le SIAL 2006,

- 43 341,14 € via la Chambre Régionale de Commerce d'Industrie, pour 3 bénéficiaires au titre du FMC, conformément à l'annexe 6,

- 231 600 € via la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat pour 14 bénéficiaires, au titre du FRAA, conformément à l'annexe 7,

- 37 303 € via la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat pour 7 bénéficiaires au titre du FRAC Artisanat, conformément à l'annexe 8 ;

- de proroger le délai de réalisation des programmes PRE des deux bénéficiaires conformément à l'annexe 9 ;
- de maintenir le bénéfice des sommes versées aux 9 bénéficiaires, au titre du programme Prime à la Réduction des Charges, conformément à l'annexe 10 ;
- de prendre acte des subventions accordées :
 - au titre de l'ARC développement durable, conformément à l'annexe 11,
 - au titre de l'ARC PMI, conformément à l'annexe 5 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-596

sur le développement économique : Modernisation sectorielle - soutien à la filière automobile

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle », de 4 402 000 € votée en 2006, un montant de 48 700 € pour le dossier « Modernisation sectorielle » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions forfaitaires suivantes :

- 44 200 € à l'Association Régionale d'Industrie Automobile de Basse-Normandie, pour le soutien aux actions de promotion, communication, base de données et base documentaire,

- 4 500 € à la CCI de Caen, pour l'organisation de trois réunions FOCUS AUTOMOBILE ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit procéder au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-597

sur le développement économique : Modernisation sectorielle – Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Fonds de Modernisation Industrielle » de 4 402 000 € votée en 2006, un montant de 21 000 € pour le dossier « Modernisation sectorielle » ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au Comité d'Expansion Agroalimentaire de Normandie, une subvention de 21 000 € pour l'organisation du Colloque Agroalimentaire et du Concours de l'Innovation 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-598

sur l'économie sociale et solidaire - Animation territoriale - Association « Chantier Ecole de Normandie Association Régionale des Acteurs du Chantier Ecole »

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 1 350 000 € votée en 2006, pour les mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire, un dossier « Economie Sociale et Solidaire » d'un montant de 12 886 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Association « Chantier Ecole de Normandie Association Régionale des Acteurs du Chantier-Ecole », une aide de 12 886 € pour son action d'accompagnement des acteurs des Ateliers et Chantiers d'Insertion ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-599

**sur l'économie sociale et solidaire : aide à la sortie du Pic Equal « Apprendre pour
entreprendre ensemble » pour l'Association Pivert**

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 1 350 000 € votée en 2006, pour les mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire, un dossier « Divers » d'un montant de 112 334 €;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à l'Association Point Info Vert « le Pivert », à titre exceptionnel et unique, une aide maximale de 112 334 €, soit 64 167 € pour l'action 2006 et 48 167 € pour l'action 2007, selon les modalités de paiement suivantes :

- pour chaque exercice, le paiement sera effectué sur production d'un rapport intermédiaire et d'un rapport final établi par axe d'action et selon les critères d'évaluation figurant dans le rapport, (par site et pour tous les sites),
- pour 2006, le paiement sera plafonné à 64 167 € et 46 % du budget réalisé 2006 « dispositifs PIVERT / PROJET'CTEUR »,
- pour 2007, le paiement sera plafonné à 48 167 € et 34 % du budget réalisé 2007 « dispositifs PIVERT / PROJET'CTEUR » ;

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-600

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'immobilier pour l'Association « Banque Alimentaire du Calvados »

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de confirmer l'attribution, par délibération n°06-219 du 24 mars 2006, d'une aide à l'immobilier maximale de 64 000 € à l'Association Banque Alimentaire du Calvados, à titre exceptionnel,

- le paiement sera effectué au prorata de la réalisation des dépenses éligibles dont le nouveau montant prévisionnel s'élève à 491 567 €;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-601

sur l'économie sociale et solidaire : Prime Régionale à la Création par l'Insertion

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE de 1 350 000 € votée en 2006, pour les mesures en faveur de l'économie sociale et solidaire, un dossier d'un montant de 3 000 € pour la PRCI ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, aux deux créateurs figurant dans le tableau joint en annexe, un montant individuel de 1 500 € par création d'activité, soit un total de 3 000 €;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-602

sur la mer et le littoral : Ports de commerce (marchandises et voyageurs)

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de Commerce et de Voyageurs » de 8 000 000 € votée en 2006, un montant de 190 250 € pour le dossier « Port de Cherbourg » ;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région, une subvention de 190 250 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg-Cotentin, pour sa participation à l'aménagement du sud de la darse des Mielles (année 2006) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-603

sur la mer et le littoral : politique portuaire - Ports de plaisance et filière nautique

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Ports de plaisance et filière nautique » de 1 000 000 € votée en 2006, un montant de 14 080 € pour le dossier « Ports de plaisance » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 14 080 € à la Communauté de Communes des Pieux, pour l'acquisition et l'installation d'un dispositif de récupération des liquides polluants des navires à Port Diélette ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-604

sur la mer et le littoral : patrimoine maritime

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Patrimoine maritime » de 120 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 13 475,86 €;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention complémentaire de 13 475,86 € à la ville d'Isigny-sur-Mer, pour la réfection de la cale Jean-Bart ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-605

sur la mer et le littoral : pêches et cultures marines - sécurité à la pêche

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUBAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Sécurité des navires de pêche » de 100 000 € votée en 2006, un montant de 9 526,43 € pour le dossier « plan sécurité pêche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 9 526,43 € au Comité Régional des Pêches de Basse-Normandie, dans le cadre du plan sécurité pêche, à charge pour lui de reverser cette subvention aux patrons-pêcheurs concernés conformément à la liste nominative jointe en annexe, et qui figurera avec la convention qui sera signée entre la Région et le Comité Régional des Pêches ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-606

**sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation -
promotion et assistance technique qualité**

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion et de l'assistance technique qualité, une subvention de 47 750 € à l'Organisation de Producteurs de Basse-Normandie-OPBN, pour son programme 2006 de promotion des produits de la pêche artisanale et du métier de marin-pêcheur ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-607

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation - ateliers individuels

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la mer » de 2 400 000 € votée en 2006, un dossier « ateliers individuels » d'un montant de 11 814,49 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 11 814,49 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-608

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - Promotion-Qualité-Valorisation - actions et études exceptionnelles

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 323 740 € au Fonds national de cautionnement des achats de produits de la mer (FNCA), à titre de contribution à la constitution d'un fonds de garantie dont va bénéficier l'Association du Fonds de Garantie des Mareyeurs Normands ; le FNCA est un compte spécial de l'OFIMER créé en application du décret 99.928 du 8 novembre 1999 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-609

sur la mer et le littoral : pêche et cultures marines - action en faveur de la flottille de pêche

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur de la flottille de pêche » de 200 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 13 220,89 € pour solder les dossiers de trois navires inscrits au FRIP ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-610

sur l'Europe

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Europe » de 590 000 € votée en 2006, un montant de 15 000 €;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 5 000 € à l'Ecole d'Ingénieurs de Cherbourg, pour l'organisation d'une Université Européenne d'Eté du 27 août au 9 septembre 2006,
 - 10 000 € à l'Association SENOIS, pour la mise en œuvre de son programme d'activités « Service Volontaire Européen » en 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-611

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 860 000 € votée en 2006, un montant global de 41 959 € dont :

- 12 559 € pour le dossier « Emplois »,

- 29 400 € pour le dossier « Ingénierie Territoriale » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

- 12 559 € à l'Office de Tourisme du Pays de Falaise, pour la 2^{ème} année du poste de chargé de commercialisation et guidages,

- 14 200 € au Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, pour la mise en place du réseau « Café de Pays »,

- 5 200 € au Pays d'Accueil Touristiques du Bocage, pour la mise en place du réseau « Café de Pays »,

- 10 000 € au Pays d'Auge Expansion, pour l'intégration du volet « Métiers d'Art en Pays d'Auge » ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} janvier 2006, pour Pays d'Auge Expansion,

- 1^{er} mars 2006, pour l'Office de Tourisme du Pays de Falaise ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-612

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur :

- l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 250 000 € votée en 2006, un montant global de 29 820 € dont :

- . 8 000 € pour le dossier « Projets Interrégionaux »,
- . 21 820 € pour le dossier « Tourisme Handicap »,

- l'AE « Qualité dans le tourisme » de 540 000 € votée en 2006, un montant de 50,75 € pour le dossier « Tourisme Handicap » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le tourisme », les subventions suivantes :

** sur le chapitre 909 du Budget de la Région,*

- 8 000 € à l'Association « Les Chemins du Mont-Saint-Michel », pour l'acquisition d'un véhicule,

- 21 820 € à la Commune de Bernières-sur-Mer, pour la mise en accessibilité de la digue,

** sur le chapitre 939 du Budget de la Région,*

- 50,75 € au Pays d'Auge Expansion, pour l'intervention d'un interprète en langue des signes à l'occasion des « Echappées Belles » ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- pour les dossiers d'investissement, des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, sous réserve de la production des pièces réglementaires et des factures certifiées acquittées par les fournisseurs,
- pour les dossiers de fonctionnement : le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} mai 2006 pour la Commune de Bernières-sur-Mer,
- 20 mai 2006, pour Pays d'Auge Expansion ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-613

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Nouveaux Services - Emplois Jeunes »

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », un montant global de 524,40 € conformément à l'annexe 1 ;

- de contribuer :

- au titre de la pérennisation du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », pour un montant global de 170 192,88 € sur le chapitre 939 du budget de la Région, au financement de 57 emplois-jeunes recrutés en 1997, 1998 et 1999 et consolidés par les organismes cités dans le tableau joint en annexes 2 et 3 ; soit 56 dans le département du Calvados et 1 dans le département de la Manche,

- au titre du programme « Nouveaux Services - Emplois Jeunes », au financement de 2 emplois jeunes aidés et transférés dans des organismes du Calvados et de la Manche cités dans le tableau joint en annexe 4 ;

- d'autoriser le CNASEA, à verser la subvention régionale, sur la base de la délibération n° 03-17 du 27 juin 2003 et des conventions signées entre la Région et les organismes employeurs, pour un montant total annuel de 995,28 € par poste consolidé, sur une base de 3 ans ;

- d'accorder un délai de six mois à chaque bénéficiaire à compter de l'envoi de la convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- de modifier la délibération n° 04-636 du 15 octobre 2004 en acceptant de participer au financement des postes consolidés dans les Associations Rivages de France à Merville-Franceville (Calvados) et Arc en Ciel à Flers (Orne), conformément à l'annexe 5, malgré le fait que la convention n'a pu être transmise dans le délai de six mois comme prévu ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-614

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : « Emplois Tremplins »

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Emplois-Tremplins » de 6 825 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 750 000 € pour l'aide à l'emploi,

- sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 1 684 € pour l'aide à l'ingénierie,

- sur l'AP « Emplois Tremplins » de 107 200 € votée en 2006 lors du Budget Supplémentaire, un dossier d'un montant de 56 683,22 € pour l'aide à l'investissement ;

- d'attribuer, les subventions suivantes :

- 750 000 € sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour l'aide à l'emploi conformément à l'annexe 1,

- 1 684 € sur le chapitre 931 du Budget de la Région pour l'aide à l'ingénierie, conformément à l'annexe 1,

- 56 683,22 € sur le chapitre 909 du budget de la Région, pour l'aide à l'investissement conformément à l'annexe 2 ;

- de modifier la délibération n° 05-550 du 11 juillet 2005 comme suit :

- la subvention accordée au titre du volet « Emploi » à l'Association PINCE OREILLES-TSF 98 à Hérouville Saint Clair (Calvados) est ramenée à 33 000 € le salarié recruté n'ayant pu être reconnu « public prioritaire » ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-615

sur l'emploi et la formation : « 1 000 parcours pour l'emploi »

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « 1000 parcours pour l'emploi », un montant global de 96 514,48 € conformément à l'annexe 1,

- de modifier la délibération n° 06-131 du 24 février 2006 comme suit :

la durée de l'action et le montant de l'aide sont modifiés conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-616

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : formation des contrats aidés

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier « formation des contrats aidés » d'un montant de 23 672,42 €;
- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :
 - 4 400 € au titre des demandes individuelles, conformément à l'annexe 1,
 - 19 272,42 € au titre des actions collectives, conformément à l'annexe 2 ;
- de déroger à la règle d'antériorité de la décision pour les associations ayant signé le contrat de travail du salarié entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-617

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : opérations de développement local

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 82 760 € pour le programme « Opérations de développement local » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant de 82 760 € réparti conformément à l'annexe 1,

- de modifier la délibération n° 06-24 du 27 janvier 2006 comme suit :

le nombre de places et le nombre d'heures sont modifiés conformément à l'annexe 2 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec l'Assédic de Basse-Normandie et la Société WEBCAN, jointe en annexe 4,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-618

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : formation des chefs d'entreprise

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « formation des chefs d'entreprises » les subventions suivantes :

- 11 380 € au CADIPPE, entité juridique support de l'ANACT Basse-Normandie, pour la mise en place de son projet « accompagner les mutations économiques, sociales et démographiques par une autre gestion des ressources humaines »,

- 110 000 € à la Chambre Régionale de Métiers pour le développement d'actions en faveur des chefs d'entreprises, en particulier ceux des Très Petites Entreprises (TPE) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-619

sur l'emploi et la formation dans les entreprises : aide au reclassement – formation des salariés

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises » de 7 400 000 € votée en 2006, un montant de 64 000 € pour le dossier « aide au reclassement » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du budget de la Région, au titre du programme « aide au reclassement et formation des salariés », les subventions suivantes :

- 28 000 € au Groupement d'Employeurs PROGRESSIS, pour la mise en œuvre de formations de perfectionnement destinés à apporter ou conforter la polyvalence et la poly-compétence des salariés,

- 36 000 € à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat pour la reconduction de l'action de formation continue des entreprises artisanales, hors bâtiment ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-620

sur l'emploi et la reconversion industrielle : modernisation des territoires - Contrat de site Argentan

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage des travaux concernant la subvention accordée à la SHEMA pour la requalification des anciens locaux de la société APM dans le cadre du Contrat de site d'Argentan ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la nouvelle convention correspondante avec la SHEMA,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-621

sur l'aménagement du territoire : Pays et agglomérations - investissements

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées :

- au contrat d'Agglomération passé avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers,

- au contrat de Pays passé avec l'ADECO Pays du Bocage ;

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations » de 11 500 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 666 258 € au titre du contrat d'« Agglomération du Pays de Flers »,

- 140 000 € au titre du contrat de « Pays du Bocage »,

- 56 480 € au titre du contrat de « Pays d'Ouche »,

- 60 000 € au titre du contrat de « Pays d'Auge » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions à la communauté d'agglomération et associations maîtres d'ouvrage conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-622

**sur l'aménagement du territoire : Aide à l'animation et à la mise en place des « Pays » -
Pays d'Alençon, Pays du Bocage, Pays Saint lois**

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DENIAUD ne prenant pas part au vote,

- d'accompagner la démarche des Pays d'Alençon, du Bocage et Saint lois ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des structures de ces pays au titre de l'année 2006, un montant total de 45 000 € réparti comme suit :
 - 15 000 € au GIP-AT du Pays d'Alençon,
 - 15 000 € au GIP ADECO Pays du Bocage,
 - 15 000 € à l'Association de Promotion du Pays Saint lois ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-623

**sur l'aménagement du territoire : aide au fonctionnement de l'Agence d'Etudes
d'Urbanisme de Caen-Métropole (AUCAME)**

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 935 du Budget de la Région, une subvention de 45 000 € à l'Agence d'Urbanisme Caen-Métropole (AUCAME), au titre de la participation de la Région pour l'année 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-624

sur l'aménagement du territoire : maillage du territoire - attribution de subventions

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver les modifications apportées au Contrat « Pôle Intercommunal » de la Communauté de communes du Pays d'Argentan ;

- d'affecter sur l'AP « Maillage du territoire » de 10 000 000 € votée en 2006, un montant de 472 560 € pour le dossier Contrat « Pôle intercommunal » dont :

- 309 158 € pour la Communauté de communes de Bricquebec-en-Cotentin,
- 30 730 € pour la Communauté de communes des Pieux,
- 132 672 € pour la Communauté de communes du Pays du Camembert ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, les subventions aux Communautés de communes ou Communes maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- de modifier les délibérations suivantes :

* délibération n° 06-519 du 16 juin 2006 :

- le montant de 91 228 € affecté sur l'AP de 10 000 000 € votée au budget 2006, est destiné à la Communauté de communes de Moyaux Pays d'Auge et non à la commune de Moyaux comme initialement prévu,

* délibération n° 06-237 du 24 mars 2006 :

- la subvention de 22 639 € initialement attribuée à la Communauté de communes de l'Aigle pour l'aménagement du cœur de bourg de la commune de Saint-Martin-d'Ecublei est transférée à cette dernière,

* délibération n° 06-426 du 19 mai 2006 :

- la subvention de 10 213 € initialement accordée à la Communauté de communes de l'Aigle, pour l'aménagement du cœur de bourg de la commune de Saint-Sulpice-sur-Risle est transférée à cette dernière ;

- de déroger aux dispositions générales du règlement des subventions d'investissement adopté le 20 décembre 2001 pour la subvention de 128 624 € accordée par délibération n° 04-382 du 17 juin 2004, à la Communauté de communes Sèves-Taute, pour l'aménagement de la base de loisirs de l'étang des Sarcelles et en conséquence de prolonger d'un an le délai imparti pour commencer les travaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

ANNEXE
(CP du 7 juillet 2006)

Bénéficiaires	<i>Objectifs</i>	Coût HT	Aide Région sollicitée	<i>Autres financements</i>
Département de la Manche				
Commune de Négreville	CPI de Bricquebec en Cotentin : Mise en valeur du bourg de Négreville	Coût total : 93 000 € Coût éligible : 77 970 €	33 485 € 42,94%	Etat (DGE): 17 566 € Commune : 41 949 €
Commune de Rauville-la-Bigot	CPI de Bricquebec en Cotentin : Mise en valeur du bourg de Rauville-la-Bigot	Coût total : 632 000 € Coût éligible : 467 000 €	233 673 € 50%	Etat (DGE): 96 371 € Commune : 301 956 €
Commune de Rauville-la-Bigot	CPI de Bricquebec en Cotentin : Aménagement d'une zone de loisirs à Rauville-la-Bigot	Coût total : 91 000 € Coût éligible : 89 745 €	42 000 € 46,79%	Commune : 49 000 €
Commune de Flamanville	CPI des Pieux : Modernisation du site d'accueil touristique du sémaphore de Flamanville	88 921 €	30 730 € 34,55%	Département : 20 000 € Commune : 38 191 €
Département de l'Orne				
Cdc du Pays d'Argentan	<i>CPI de la Cdc du Pays d'Argentan :</i> Création d'un carrefour giratoire au croisement de la R.N.138 et de la R.D.924	891 310 €	361 165 € 40,52 %	Département : 222 828 € Cdc : 307 317 €
Cdc du Pays d'Essay	CPI de la Cdc du Pays d'Essay : Aménagement de la traverse du bourg sur la commune d'Essay (2 ^{ème} tranche)	245 252 €	56 065 € 22,86 %	Etat (DGE) : 93 754 € Subvention exceptionnelle : 15 000 € Cdc : 80 453 €
Cdc du Pays du Camembert	<i>CPI de la Cdc du Pays du Camembert :</i> Acquisition et extension d'un bâtiment industriel à Vimoutiers	346 200 €	132 672 € 38,32 %	Etat (DDR) : 66 109 € Département : 51 000 € Cdc : 96 419 €
Commune de Rai	<i>CPI de la Cdc du Pays de L'Aigle :</i> Aménagement du cœur de bourg de Rai	248 206 €	50 308 € 20,26 %	Etat (DGE) : 64 214 € FISAC : 26 872 € Commune : 106 812 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-625

sur les communications : Routes Nationales

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 Juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes Nationales » de 103 000 000 € votée en 2006, un dossier « Fonds de Concours Gestion 2006 » d'un montant de 6 284 340 €;
- d'attribuer sur le chapitre 908 du Budget de la Région un crédit global de 6 284 340 € à l'Etat correspondant aux 7 opérations routières figurant en annexe, au titre du programme routier en Basse-Normandie ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-626

sur les communications : déviation de Bellengreville - Vimont

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 Juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes Régionales » de 9 100 000 € votée et complétée en 2006, un dossier « Routes Régionales Calvados » d'un montant de 6 000 000 € au titre de la participation de la Région : les versements feront l'objet d'un avenant à la convention fixant, en fonction de l'avancement des opérations, le montant et les modalités particulières ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'attribution de subvention études, acquisitions foncières et travaux relative à la RD 613 - déviation Bellengreville - Vimont avec le Conseil Général du Calvados,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-627

sur les communications : RD 924 - Aménagement entre Argentan et Fontenai-sur-Orne

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 Juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Routes Régionales » de 9 100 000 € votée et complétée en 2006, un dossier « Routes Régionales Orne » d'un montant de 1 375 000 € au titre du versement de subvention de la Région, au Département de l'Orne, sur la RD 924-section Fontenai-sur-Orne - Argentan ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-628

sur les communications : transports ferroviaires - service régional de transports ferroviaires de voyageurs TER

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 Juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUBAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°16 à la convention relative à l'organisation et au financement du service public de transport régional de voyageurs, portant sur la modification des dates de versement de la contribution de la Région (régularisation annuelle) avec la SNCF ;

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-629

sur les communications : transports ferroviaires - axe Caen-Rennes - électrification de la section Lison-Saint-Lô

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 Juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Infrastructures» de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier « Travaux infrastructures » d'un montant de 76 917 € au titre des travaux d'électrification de la section Lison-Saint-Lô ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Etat, la convention relative à la récupération de la participation de l'Etat, au titre des travaux d'électrification de la section Lison-Saint-Lô,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-630

sur les transports ferroviaires : tarification « Sillage Etudes »

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 Juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Tarification » de 715 000 € votée en 2006, un dossier « Tarifications régionales » d'un montant de 256 000 €;

- d'attribuer, sur le chapitre 938 du Budget de la Région, à la SNCF, pour la mise en œuvre des dispositions de l'avenant n° 5 à la convention « Sillage Etudes », les subventions suivantes :

- 36 000 € supplémentaires pour l'année 2005-2006,

- 256 000 € pour l'année 2006-2007,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SNCF, l'avenant n°5 à la convention « Sillage Etudes » du 21 septembre 2001,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-631

sur les Technologies de l'Information et de la Communication : Télésanté - Projet ONCOCOM

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 Juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Soutien aux projets TIC » de 1 968 000 € votée en 2006, un dossier « extension du dispositif ONCOCOM » d'un montant de 220 000 €;
- d'attribuer une subvention de 220 000 € à l'association ONCOCOM, pour l'extension du dispositif ONCOCOM, sur un montant éligible de 600 000 €;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-632

**sur l'investissement et le fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés
publics et privés**

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET,
M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY,
AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY,
DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril
2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

* sur l'AP « Adaptation des locaux d'enseignement à la pédagogie et la rénovation et de la maintenance des locaux d'accueil et d'hébergement », de 66 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

° au titre des nouvelles opérations du PPI 2005-2006 et de son avenant 2006

- 15 000 € pour le diagnostic de la réfection de couvertures et de façades au lycée « Pierre-Simon de Laplace » à Caen,
- 100 000 € pour des travaux d'aménagement d'un laboratoire d'essai des bétons au lycée « Pierre-Simon de Laplace » à Caen,
- 50 000 € pour la rénovation du baccalauréat professionnel « Esthétique » et l'extension de la salle d'arts appliqués au lycée « Victor Lépine » à Caen (maîtrise d'œuvre),
- 15 000 € pour le diagnostic de la réfection des installations de distributions électriques au lycée « Paul Cornu » à Lisieux,
- 300 000 € en complément pour le réaménagement des locaux d'enseignement et le remplacement des menuiseries extérieures au lycée « les Andaines » à la Ferté Macé,

* sur l'AP « équipements pédagogiques dans les établissements publics » de 6 100 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 443 981 € pour des équipements pédagogiques,
- 20 000 € pour le service général ;

* sur l'AP « gestion du patrimoine » de 100 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 1 300 € pour le remplacement de matériel suite à un sinistre ;

• d'attribuer :

* sur le chapitre 902 du budget de la Région

* au titre des équipements,

- 42 subventions pour l'acquisition d'équipements pédagogiques, conformément à l'annexe II.1,

- 2 subventions pour l'acquisition d'équipements de service général, conformément à l'annexe II.2,

* au titre de la gestion du patrimoine,

-1 subvention pour le remplacement de matériel suite à un sinistre, conformément à l'annexe III,

* sur le chapitre 932 du budget de la Région

* au titre des dépenses de fonctionnement complémentaires aux établissements publics :

- 8 subventions conformément à l'annexe V,

* au titre de la politique éducative :

- 9 subventions au titre du Fonds Social Régional, conformément à l'annexe VI,

• de modifier la délibération suivante :

* au titre des équipements

- délibération n° 05-417 du 17 juin 2005

la subvention de 220 € accordée au lycée « Camille Corot » de Saint Lô pour l'acquisition d'oscilloscopes pour l'étude de l'acoustique et de l'électricité dans le cadre de la rénovation du programme sciences physiques en CAP n'ayant pas été utilisée, sera affectée pour financer en partie la mise en place d'une ventilation dans le local informatique ;

• d'approuver le modèle de convention d'utilisation des locaux des lycées (ou Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté) en dehors de heures de formation, proposée aux EPLE ;

• d'autoriser le Président à signer :

- une convention relative à la gestion des cités mixtes, conformément au projet joint en annexe, mandatant le Conseil Général de la Manche pour assurer la réalisation de travaux de restructuration, de constructions neuves, de grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement de la partie afférente au lycée « Robert de Mortain » à Mortain, dans l'ensemble immobilier comportant à la fois le collège et le lycée,

- une convention relative à l'hébergement de 30 internes (plus 2 surveillant(e)s) du lycée « Robert de Mortain » à Mortain pour la période du 4 septembre 2006 au 30 juin 2007 et prévoyant le versement d'une contribution financière à l'établissement d'un montant de 13 000 €

- les conventions d'utilisation de locaux des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) établies dans le cadre de l'article L 212-15 du code de l'Education, pour la période du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007 inclus,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-633

sur l'enseignement supérieur : opérations d'investissements du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et hors Contrat de Plan

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

* sur l'AP « ESBSUB » de 3 277 00 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 127 000 € correspondant à l'équipement de la plate-forme technologique MECANIPLAST à Alençon,

- 136 000 € pour la prise en charge du surcoût de l'opération de construction des locaux de l'IUFM et de la bibliothèque universitaire à Alençon,

82 320 € pour le 4^{ème} acompte du 1^{er} équipement du DUT « Génie des Télécommunications et Réseaux » à Ifs,

* sur l'AP ESA « opérations diverses » de 859 720 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 42 280 € pour compléter le financement de la construction d'une restauration à l'IUT de Lisieux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'Université de Caen Basse-Normandie,

- 25 100 € afin de compléter le financement de l'équipement de la licence professionnelle d'optique du lycée « Marie Curie » à Vire ;

• d'attribuer sur le chapitre 902 du budget de la Région, les montants suivants :

* au Conseil Général de l'Orne

- 136 000 € pour la prise en charge du financement de la construction des locaux de l'IUFM et de la bibliothèque universitaire à Alençon, inscrit au CPER 2000-2006,

* à l'Université de Caen Basse-Normandie

- 127 000 € en faveur de l'IUT d'Alençon, pour l'équipement de la plate-forme technologique MECANIPLAST prévu au CPER 2000-2006,

- 82 320 € en faveur de l'IUT de Caen pour le 4^{ème} acompte du 1^{er} équipement du DUT « Génie des Télécommunications et Réseaux » à Ifs,

- 42 280 € pour compléter le financement d'un espace restauration à l'IUT de Lisieux,

* au lycée « Marie Curie » à Vire

- 25 100 € pour le financement de l'équipement de la licence professionnelle « optique »,

* à la Communauté Urbaine de Cherbourg

- 591 600 € pour le financement des opérations bibliothèque universitaire, Maison de l'étudiant et locaux communs d'enseignement, au titre des opérations anticipées hors CPER,

- 376 500 € pour le financement de la construction du hall sportif et de la plate-forme technologique inscrits au CPER 2000-2006 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-634

sur l'enseignement supérieur : formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prévoir, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, une enveloppe d'un montant de 50 000 € pour lancer l'étude sur le financement des écoles et instituts des formations sanitaires et sociales et les conséquences de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits dans des formations sociales et paramédicales et figurant dans la liste jointe en annexe, pour un montant global de 1 036 € pour les bourses paramédicales ;

- de modifier :

- l'annexe à la délibération n° 06-244 du 24 mars 2006, relative à la liste des boursiers suite à un recours gracieux, en annulant l'attribution du 5^{ème} échelon pour l'étudiant ci après désigné :

Nom et prénom	N° de dossier	Décision CP	Proposition	Montant accordé
Solène MARTIAL	1875	2 ^{ème} échelon	maintien	0

- la liste des boursiers figurant dans la délibération n° 06-343 du 21 avril 2006 en accordant une remise gracieuse à Mlle Fadriath TOURE -IFSS d'Alençon- et en annulant la décision de reversement du 1^{er} acompte de bourse, soit 1 192 €;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-635

sur la recherche-innovation : grand projet - SPIRAL 2

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention cadre jointe en annexe, avec le CEA, le CNRS et les collectivités territoriales relative à SPIRAL 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-636

sur la recherche : transfert de technologie - innovation

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 7 218 749 € votée en 2006, les montants suivants :

- . 81 712,56 € pour le dossier « accompagnement des jeunes équipes avec les organismes »,
- . 26 000 € pour le dossier « Pôle Universitaire Normand Réseau LARC Neurosciences »,
- . 27 397 € pour le dossier « Pôle agrobioindustrie »,

- sur l'AE « Fonds Régional de Recherche et d'Innovation » de 9 727 593 € votée en 2006, les montants suivants :

- . 14 200 € pour le dossier « Soutien au pôle de recherche médicale »,
- . 924 837 € pour le dossier « Soutien aux allocations co-financées »,
- . 372 568 € pour le dossier « Soutien aux allocations financées à 100 % »,
- . 6 000 € pour le dossier « Potentiel Humain »,
- . 50 000 € pour le dossier « Partenariat avec OSEO » ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

➔ à l'INSERM,

- 81 712,56 € pour le programme ESPRI « Cancers et population » de Guy LAUNOY,

➔ à l'Université de Caen Basse-Normandie,

- 27 397 € pour l'UMR INRA/UCBN EVA N° 950 « Ecophysiologie Végétale, Agronomie et Nutrition N, C, S », pour l'acquisition d'une chromatographie liquide Dionex ICS 3000 pour l'analyse de sucres et d'un système de pilotage d'un DX100 avec génération automatique d'éluant,

- 26 000 € pour le Laboratoire de Physiologie du Comportement des Céphalopodes, pour le financement d'une plate-forme de microscopie pour l'imagerie cellulaire, d'un ensemble pour l'analyse comportementale et des équipements d'électrophysiologie ;

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

➔ au titre du soutien au pôle de recherche médicale,

- 14 200 € au CHU de Caen, pour le Centre de Ressources Biologiques,

➔ au titre du soutien aux allocations cofinancées, conformément à l'annexe 1,

- 289 386 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,

- 257 991 € au CNRS,

- 150 984 € au CEA,

- 75 492 € à l'INSERM,

- 75 492 € à l'INRA,

- 37 746 € à l'IFREMER,

- 37 746 € à l'ENSICAEN,

➔ au titre du soutien aux allocations financées à 100 %, conformément à l'annexe 2,

- 278 676 € à l'Université de Caen Basse-Normandie,

- 93 892 € à l'ENSICAEN,

➔ au titre de la procédure des Stages Technologiques Régionaux, conformément à l'annexe 3,

- 6 000 € à la SARL TECHNODOC,

➔ au titre du partenariat avec OSEO Anvar,

- 50 000 € à OSEO Anvar, dans le cadre de la convention du 28 mars 2006 signée avec OSEO ;

• de modifier :

- la délibération n° 06-441 du 19 mai 2006 conformément au tableau joint en annexe 4,

- la délibération n° 04-314 du 28 mai 2004 comme suit :

- la subvention de 831 833,33 € accordée au LATEMS est ramenée à 320 000 €;

- de prendre en compte :
 - la rémunération de la technicienne au Centre de Ressources Biologiques (CRB) chargée des prélèvements biologiques du 1^{er} juin au 30 octobre 2006,
 - les dépenses engagées depuis le 1^{er} janvier 2006 par l'équipe du Programme ESPRI et par OSEO anvar ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-637

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 3 440 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 25 000 € pour le programme « Contrats d'Objectifs et de Partenariats »,
- 37 763 € pour le programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique » ;

- d'attribuer pour un montant global de 62 763 € sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- * au titre des Contrats d'Objectifs et de Partenariats

- 25 000 € au CFAI Manche-Calvados, conformément à l'annexe 1,

- * au titre du programme « Accompagnement des structures de formation et développement de l'ingénierie pédagogique »

- 15 000 € au GIP-FCIP de l'Académie de Caen pour le projet « Mixité »,
- 22 763 € à l'Association Etape, pour le projet « Egalité professionnelle » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-638

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Contrat d'objectifs et de moyens - apprentissage » de 8 000 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 413 € au titre du Fonds Social Apprentis,
- 757 891 € au titre de la tenue professionnelle, l'équipement de protection individuelle et la boîte à outils,
- 28 760 € au titre de l'audit sur l'accompagnement des apprentis ;

• d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 787 064 € réparti comme suit :

* au titre du Fonds Social Apprenti

- 413 € à l'Association pour la formation professionnelle dans le bâtiment et les travaux publics de la Manche (CFA Paul Bocage) conformément à l'annexe 1,

* au titre de la tenue professionnelle, l'équipement de protection individuelle et la boîte à outils

- 757 891 € conformément aux annexes 2 à 28,

* au titre de l'audit sur l'accompagnement des apprentis

- 24 736 € au GIP FCIP,

- 4 024 € au Complexe régional d'information pédagogique et technique, agent comptable du lycée « le Robillard » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-639

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation Professionnelle Continue » de 9 170 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 995 382 € pour le programme « Promotion individuelle »,
- 171 852 € pour le programme « Validation des Acquis de l'Expérience » ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, pour un montant global de 1 167 234 € les subventions suivantes :

* au titre de la promotion individuelle
- 995 382 € conformément à l'annexe 1,

* au titre de la Validation des Acquis de l'Expérience :
- 171 852 € conformément à l'annexe 2 ;

• de modifier, au titre du programme « Sport et animation socio-culturelle », la délibération n° 06-447 du 19 mai 2006 conformément à l'annexe 3 ;

• de prendre en charge les 70 heures de formation nécessaires à l'accès par la VAE au Diplôme Professionnel d'Aide Soignant à hauteur de 650 €;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-640

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUBAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre des actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi, un montant global de 302 472,74 € réparti comme suit :

* au titre des actions préparatoires à la qualification et à l'emploi

- 32 458,50 € au CPS formation, conformément à l'annexe 1,

- 25 525 € au GIP Expérience/CAFOC de Nantes, dans le cadre de la démarche d'éco-citoyenneté,

* au titre des formations qualifiantes jeunes et adultes

- 214 489,24 € conformément à l'annexe 2,

* au titre du réseau d'accueil et autres dispositifs

- 30 000 € à la Direction Régionale de l'ANPE dans le cadre du renforcement de la coopération Région/ANPE ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-641

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la répartition des crédits FSE, au titre de l'année 2003, telle que figurant dans les tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-642

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : mobilité internationale

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Mobilité internationale » de 940 000 € votée en 2006, un montant de 950 €;
- d'affecter, sur l'AE « Mobilité internationale » de 940 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 708 916 €;
- d'attribuer, sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la mobilité internationale, un montant global de 691 890 €, réparti conformément à l'annexe 1 ;
- de modifier la délibération n° 05-987 du 16 décembre 2005 concernant le complément de bourses ERASMUS, comme suit :
 - la subvention de 15 200 € accordée au CNAM/INTECHMER pour 16 étudiants est ramenée à 14 250 € le nombre d'étudiants étant de 15,
 - la subvention de 44 996 € accordée à l'ENSICAEN est portée à 62 022 € les étudiants partant étant plus nombreux que prévus ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-643

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter, sur l'AP de 6 200 000 € votée en 2006 pour l'aide à l'investissement dans les centres de formation et les CFA, les dossiers suivants :

- 105 475 € pour l'apprentissage,
- 108 590 € pour la formation professionnelle continue ;

• d'attribuer, sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 214 065 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-644

sur la formation professionnelle : marchés

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans l'annexe jointe en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-645

sur la culture : soutien au spectacle vivant

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur du spectacle vivant », un montant total de subventions de 118 900 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention triennale 2006-2008 entre les Régions et les DRAC de Haute et Basse-Normandie, les cinq départements normands et l'Office de Diffusion et d'Information Artistique (ODIA) de Normandie,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-646

sur la culture : Fonds d'Intervention Culturelle Régional (fonctionnement)

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. LE RACHINEL, PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Fonds d'Intervention Culturelle Régional », un montant global de subventions de 14 500 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

ANNEXE : FICR (Fonctionnement)

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association La Loure (Saint-Martin-de-Tallevende)	Sauvegarde et valorisation du patrimoine oral et musical de Normandie.	125 000 €	4 000 €	9 000 € DRAC Basse-Normandie 8 000 € DRAC Haute-Normandie	8 000 € Calvados 3 000 € Eure 5 000 € Manche 5 000 € Orne 5 000 € Seine-Maritime	3 500 € Vire 3 800 € Pays du Bocage virois	3 000 € partenaires privés 49 800 € vente 9 900 € Autofinancement 8 000 € CR Haute-Normandie
Maison de la culture Léo LAGRANGE (Cherbourg-Octeville)	Festival de danse Hip-Hop « 6ThèmesH ». Dates : 25-29 octobre 2006. Localisation : Cherbourg-Octeville.	28 000 €	1 500 €	4 000 € DRAC	4 000 € CG50		1 500 € Ville Vie Vacances 4 000 € Envie d'agir 3 500 € Financement privé 3 000 € Apport des structures 4 000 € Recettes spectacles 2 500 € Autofinancement
Théâtre de Saëdi (Hérouville-Saint-Clair)	Création théâtrale et musicale : « Le Jardin des Miroirs ». Reprises : « Azad, l'oiseau migrateur », « La légende de la tendresse » et « Instant secret ». Projection de films (« Le silence de Norbert »...), diffusion de spectacles-contes (« Plume d'or », « Ziba »...). Participation au festival de théâtre de Paris et à celui de Cologne.	86 020 €	4 000 €	14 000 € DRAC	7 000 € ODACC	4 000 € Ville de Caen 8 000 € Ville d'Hérouville-Saint-Clair 14 000 € Contrat de ville Hérouville-Saint-Clair	14 000 € FASILD 3 000 € Bénévolat 18 020 € autofinancement

DRAC	Etude sur l'organisation du cycle professionnel initial des enseignements artistiques et plans régionaux de développement des formations professionnelles.	15 000 €	5 000 €	10 000 € DRAC	/	/	/
------	--	----------	---------	------------------	---	---	---

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-647

sur la culture : aménagement de lieux de spectacles

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AP « Création artistique » de 4 503 000 € votée et complétée en 2006 dont :

- 119 285 € en régularisation pour le dossier « Aménagement des lieux de spectacles » relatif au Centre Régional des Arts du Cirque,

- 90 000 € pour le dossier « Aménagement de lieux de spectacles » ;

• d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de l'aménagement des lieux de spectacles, un montant total de subventions de 90 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

* sur proposition du service technique de contrôle,

* ou sur présentation des factures acquittées par les fournisseurs ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Président ou le Maire ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

ANNEXE : Aménagement de Lieux de Spectacles

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Ville de Cherbourg	Réalisation de la 4 ^{ème} tranche de l'aménagement du Centre Régional des Arts du Cirque	200 000 €	40 000 €	40 000 € DRAC 40 000 € FEDER	40 000 € Manche	40 000 €	/
EPCC Centre Régional des Arts du Cirque	Réalisation de la 5 ^{ème} tranche de l'aménagement du CRAC (acquisition de matériel)	250 000 €	50 000 €	50 000 € DRAC 50 000 € FEDER	50 000 € Manche	/	50 000 € Fonds propres

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-648

sur la culture : soutien en faveur des expositions

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des expositions », une subvention de 5 000 € à la ville de Coutances, conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

ANNEXE / EXPOSITIONS

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Département	Part Ville	Part demandeurs et divers
Ville de Coutances	Exposition « Les fontaines des centres potiers du Cotentin » datées des 18 et 19 ^{ème} siècles. Dates : 7 juillet-5 novembre 2006. Lieu : musée Quesnel-Morinière. Publication d'un catalogue.	33 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 € CG50	10 000 € Coutances	8 500 € entrées + catalogues

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-649

sur la culture : soutien à la diffusion musicale

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. LE RACHINEL, PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion musicale », un montant total de subventions de 85 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

ANNEXE DIFFUSION MUSICALE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association Archipels (Caen)	L'Association Archipels mène depuis 6 ans sa mission en direction des cultures du monde. La connaissance et la diffusion des musiques traditionnelles par l'échange et les rencontres avec le public ont été réaffirmées comme les objectifs primordiaux de l'association. Pour l'année 2006, Archipels souhaite poursuivre son travail de mise en valeur des pluralismes culturels en réitérant des opérations telles que conférences, cycles musicaux, concerts. Des ateliers pédagogiques, en liaison avec les écoles, les collèges et les lycées, seront amplifiés.	262 400 €	42 000 €	17 000 €	17 000 € Calvados 5 000 € Manche	20 000 € Caen	16 600 € CNASEA 6 000 € FIV contrat ville 97 800 € vente 15 000 € FASILD 26 000 € autofinancement
Association Le Trident (SN Cherbourg)	Accueil de L'Oratorio de Noël de BACH le 7 décembre 2006 par les Arts Florissants	52 000 €	42 000 €	/	/	/	10 000 € autofinancement
Association SIBEMOL (Lisieux)	Jazzitudes : le jazz nord-américain et ses influences afro-cubaines dans les années 60. Dates : 20-26 août 2006 Localisation : Lisieux, Honfleur, château de Saint-Germain de Livet	40 750 €	1 000 €	3 000 € DRAC	6 750 € CG14	12 000 € Lisieux	7 000 € SPEDIDAM 3 000 € SACEM 500 € Sponsoring-mécénat 7 500 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-650

sur la culture : soutien à la pratique instrumentale amateur

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Musique » de 45 735 € votée en 2006, un montant de 1 003,34 € pour le dossier « Instruments de musique » ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre de la pratique instrumentale amateur, une subvention de 1 003,34 € conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires visé, selon le cas, par le comptable public ou le Président ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

Annexe :

ECOLE	BENEFICIAIRE	MONTANT DES ACHATS	CONSEIL REGIONAL	DEPARTEMENT	VILLE	AUTOFINANCEMENT
Ecole intercommunale de musique	Communauté de communes des Trois Rivières	2 508,36 €	1 003,34 €	/	/	1505,02 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-651

sur la culture : soutien aux musiques actuelles

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. LE RACHINEL, PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des musiques actuelles », un montant total de subventions de 125 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
Association Arts Attack (Caen)	SMAC de Caen	300 000 €	50 000 €	40 000 €	/	200 000 € Caen	10 000 € autofinancement
Association Musique en Normandie	Activités 2006 de la mission "Musiques actuelles"	119 300 €	50 000 €	40 000 €	10 000 € CG14 10 000 € CG50 8 000 € CG61	/	1 150 € produits exceptionnels 150 €: produits financiers
Association Ecran Sonique (Saint-Lô)	Programmation de la salle Le Normandy (Saint-Lô) : concerts, résidences d'artistes.	313 440 €	25 000 €	40 000 €	17 500 € Manche	75 000 € Saint-Lô	5 500 € partenaires privés 150 440 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-652

sur la culture : développement des bibliothèques

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Livre et lecture » de 417 700 € votée en 2006, un montant de 58 063 € pour le dossier « développement des bibliothèques » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du développement des bibliothèques, un montant global de subventions de 58 063 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

Annexe :

Communes	Objet de la subvention	Coût	Part Région	Part Etat	Part Département	Part commune
Commune de Le Désert (Manche)	Réaménagement de la bibliothèque (travaux et mobilier)	34 740 €	15 250 €	/	9 062 €	10 428 €
Commune de Subles (Calvados)	Construction et aménagement de la bibliothèque	68 639 €	24 912 €	/	30 000 €	13 727 €
Commune de Sourdeval (Manche)	Informatisation de la médiathèque	10 611 €	4 333 €	3 183,30 € DGD	/	3 094,70 €
Communauté de communes du Pays d'Auge dozuléen (Calvados)	Informatisation de la bibliothèque intercommunale	12 136 €	6 068 €	/	2 173 €	3 895 €
Commune d'Ouilly-le-Vicomte (Calvados)	Construction d'une bibliothèque communale dans le centre multi-activités.	72 052,77 €	7 500 €	/	30 000 €	34 552,77 €

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-653

sur la culture : soutien en faveur de l'économie du livre

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Economie du livre », un montant global de subventions de 5 760 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Editions Motus	Réédition du poème de Michel BESNIER de <i>Mes poules parlent</i> dans la collection Pommes, Pirates, Papillons.	4 316 €	1 300 €	/	/	/	3 016 € autofinancement
Editions des champs	Réédition du <i>Journal du Sire de Gouberville</i> , préfacé et annoté par Madeleine FOISIL	5 802 €	1 740 €	/	/	/	4 062 € Autofinancement
Association des Amis du Musée ALAIN et de Mortagne	Publication de <i>Portraits de famille</i> d'ALAIN	3 398,36 €	1 020 €	/	/	/	2 378,36 €
Hôpital local Gilles BUISSON (Mortain)	Publication de <i>1900 à 2000 racontez-nous... votre vie</i> par Brigitte HUE-MILO.	6 633,38 €	1 700 €	/	762,45 € Manche	/	2 000 € Association Age d'Or

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-654

sur la culture : soutien en faveur des salons du livre

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien en faveur des salons du livre », un montant global de subventions de 3 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

ANNEXE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Part demandeurs et divers
Association Agora (Bretoncelles)	2 ^{ème} Lire en fête dans le Perche. Dates : 13-15 octobre 2006. Thème : « Carnet de voyage, carnet de bord ».	10 500 €	1 000 €	2 000 € DRAC	1 500 € Orne	/	2 000 € CNL 1 000 € CRL 500 € Fondation Crédit Mutuel 1 500 € Leader+ 1 000 € autofinancement
Association Culture, Arts et Loisirs de Cheux.	4 ^{ème} salon « Le Livre à Cheux ». Dates : 19 novembre 2006.	9 200 €	2 000 €	/	/	1 300 € Cheux	1 800 € Sponsors et libraires 4 100 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-655

sur la culture : diffusion audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUBAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 2 abstentions (MM. LE RACHINEL, PINEL),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Soutien à la diffusion audiovisuelle », une subvention de 36 000 € conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

ANNEXE DIFFUSION AUDIOVISUELLE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part Départ.	Part Ville	Divers
MACAO	Promotion et diffusion de films « art et essai »	106 750 €	36 000 €	37 750 €	5 300 € Manche 3 000 € Calvados 4 050 € Orne	3 800 € Communauté d'agglomération du Pays de Flers 800 € CDC Bassin de Mortagne- au-Perche	800 € Association Sées du ciné 10 150 € produits exceptionnels 1 500 € transfert de charges 600 € cotisations

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-656

sur la culture : Centre de Ressources Audiovisuelles

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, une subvention de 370 000 € à l'Association de Préfiguration pour une Maison de l'Image en Basse-Normandie, pour réaliser ses activités en 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-657

sur la culture : Fonds de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. LE RACHINEL, PINEL),

• d'affecter :

- sur l'AP « Cinéma et Audiovisuel » de 780 000 € votée en 2006, un montant de 150 000 € pour le dossier « Investissements audiovisuels »,

- sur l'AE « Cinéma et Audiovisuel » de 240 000 € votée et complétée en 2006, un montant de 66 000 € pour le dossier « Aide à l'écriture et à la réécriture » ;

• d'attribuer, au titre du programme « Investissements audiovisuels » :

- sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de 150 000 € pour l'aide à la production et au développement de documentaire, réparti conformément aux tableaux joints en annexes 1 et 2,

- sur le chapitre 933 du Budget de la Région, un montant total de 69 500 € pour l'aide à l'écriture de documentaire et l'aide à l'écriture et la réécriture, réparti conformément aux tableaux joints en annexes 2 et 3 ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

ANNEXE 1 : AIDE A LA PRODUCTION (COURT-METRAGE)

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part demandeurs et divers
Capricci films	Aide à la production : court métrage de François BEGAUDEAU : <i>Jacques</i> (titre provisoire)	137 451 €	30 000 €	75 000 € CNC	32 451 € Adami
Ovni Film Production	Aide à la production : court métrage de Patricia ATANAZIO : <i>Troubles</i> (titre provisoire)	52 151 €	30 000 €	4 000 € COSIP	6 000 € préachat TV 12 151 € Ovni film
La Vie est Belle Films Associés	Aide à la production : court métrage de Didier BLASCO : <i>Abattoirs</i> (titre provisoire)	126 780 €	30 000 €	60 000 €	25 000 € préachat Canal + 3 000 € Maison du film court 8 780 € autofinancement

ANNEXE 2 : AIDE A LA PRODUCTION DE DOCUMENTAIRE

Demandeurs	Nature du projet	Coût	Part CR	Part Etat	Part demandeurs et divers
Société Tarmak production (Caen)	<i>"Hotely tea longo"</i> (titre provisoire) de Sylvain LEDUC et Thierry GAUTIER. Ce documentaire est un questionnement sur la situation politique et sociale d'un des territoires les plus pauvres du monde. L'accompagnement du groupe malgache N'Java installé en Europe lors de son retour au pays ; ce film se veut une passerelle entre le film musical et le documentaire de création.	94 795 €	20 000 €	23 000 € COSIP	5 000 € N'Java 6 000 € PROCIREP 2 000 € ANGOA 24 115 € TV Rennes 14 680 € Tarmak
Société Candela Production (Paris)	<i>"Un chant nègre, Léopold Sédar Senghor"</i> de Jean-Denis BONAN (titre provisoire). Tentative de mise en lumière de la pensée du poète dans son contexte historique et dans ses perspectives. Cette pensée "racinée" dans sa terre natale s'est développée grâce aux contradictions entre le poète et le politique, le nègre et l'europpéen.	172 383 €	15 000 €	23 000 € CNC	38 721 € Candela production 6 462 € UNESCO 14 000 € PROCIREP 4 200 € ANGOA 6 100 € TV5 3 400 € Canal+ 15 000 € Télessonne 15 000 € FASILD 4 500 € Centre National du Livre 7 000 € Délégation du Québec 20 000 € Agence Intergouvernementale de la Francophonie

Mic Mac Production (Paris)	<i>"Comment Albert vit bouger les montagnes"</i> de Harold VASSELIN (titre provisoire). Documentaire "fictionné" sur la quête du savoir. D'un point de départ scientifique (la polémique des nappes de Glaris) sur la création des massifs suisses, le réalisateur place l'action de son film au 19 ^{ème} siècle à l'époque où les villes découvrent la montagne et où la science promet la compréhension du monde.	232 850 €	20 000 €	72 900 € CNC	1 600 € Fondation Beaumarchais 40 000 € TV5 15 000 € PROCIREP 23 000 € Région Haute-Normandie 20 000 € coproduction suisse 40 350 € Mic Mac Production
-------------------------------	--	-----------	----------	-----------------	---

AIDE AU DEVELOPPEMENT DE DOCUMENTAIRE

Demands	Nature du projet	Part CR	Autres financements
Tarmak Production (Caen)	<i>"Workcenter de Jerzy Grotovski et Thomas Richard"</i> (titre provisoire) de Jacques VETTER. Il est le seul réalisateur habilité à capter le travail du Workcenter dont il a une parfaite connaissance, ce qui lui permet de prétendre à une approche explicative des spécificités de ce mouvement.	5 000 €	26 000 € producteur

AIDE A L'ECRITURE DE DOCUMENTAIRE

Demands	Nature du projet	Part CR
Association Septième Sens (Caen)	<i>"Rêve générale"</i> (titre provisoire) de Mathieu CHATELIER et Daniela DE FELICE. Portraits des lycéens et étudiants qui se sont mobilisés contre le CPE.	3 500 €(à parité entre les deux réalisateurs)

ANNEXE 3 : AIDE A L'ECRITURE ET A LA REECRITURE (long métrage)

Demandeurs	Nature du projet	Part CR
Les Films du Rat (Paris) Christophe LOIZILLON	Aide à l'écriture : « Enquête sur un chef d'oeuvre » (titre provisoire). Un réalisateur jusque là spécialisé dans les documentaires animaliers se voit proposer de réaliser pour la télévision un film sur un tableau du peintre flamand Van der Weyden « La descente de croix ». Le cinéaste entreprend une quête qui lui fait peu à peu entrevoir à travers ce tableau, sa propre histoire.	10 000 €
Archipel 35 (Paris) Marianna OTERO	Aide à l'écriture : « L'échappée » (titre provisoire). Une association qui vient en aide à des femmes sans papiers organise un voyage d'une journée à la mer. Cette échappée permettra à ces femmes dans des situations souvent « kafkaïennes » de se confier et de se reconstruire.	10 000 €
Simon REGGIANI	Aide à l'écriture : « Sport de fille » (titre provisoire). Un film « équestre » qui montre des gens qui n'ont plus besoin d'avoir d'histoire d'amour parce qu'ils ont des chevaux. Le film débute au printemps par une querelle de voisinage. Il se finit 8 mois plus tard alors que l'un des protagonistes de cette querelle entre en lice au concours national de Saint-Lô pour faire partie de l'équipe de France de dressage. Projet écrit en collaboration avec Patricia MAZUY	10 000 €
AD Libitum (Montreuil)	Aide à la réécriture : « L'exil de Fatoumata Coulibali » (titre provisoire). Une jeune femme africaine débarque en France en tant que seconde épouse. Ce film raconte ce chemin à parcourir pour rapprocher sa vision du monde peuplée d'esprits et de dieux à notre univers d'occidentaux	12 000 €
Christine PALLUEL (Paris)	Aide à la réécriture : « Ni l'un ni l'autre ou l'enfant de la lune » (titre provisoire). Camille découvre à 7 ans qu'il est mi-garçon mi-fille : un hermaphrodite, petit monstre pour ses camarades de classe ! Le scénario traitera avec tact et nuance ce sujet extrêmement intime qui touche aux fondements même de l'être et de la personnalité et qui concerne dans le monde une naissance sur 2 000.	12 000 €
Aurélie BARBET Christophe COUSIN (Marseille)	Aide à la réécriture : « Passer l'hiver » (titre provisoire). D'après la nouvelle d'Olivier ADAM « Nouvel an ». L'héroïne du film est une femme d'une cinquantaine d'années qui n'a ni la force ni l'ampleur d'autrefois, se décide à tout quitter avec une liberté à la fois plus mesurée et plus irrémédiable.	12 000 € (répartis à parité entre les 2 auteurs)

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-658

sur la culture : avenant à la convention de développement cinématographique passée entre l'Etat, la Région et le Centre National de la Cinématographie (CNC)

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- les avenants à la convention de développement cinématographique et audiovisuel 2005-2006 passée entre l'Etat, la Région Basse-Normandie et le Centre National de la Cinématographie et joints en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-659

sur la culture : valorisation du patrimoine

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la valorisation du patrimoine, une subvention de 10 000 € à l'Association « Art de Basse-Normandie », pour la publication de trois numéros de sa revue ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-660

sur la culture : Fonds d'Intervention Régional

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Fonds d'Intervention Régional » de 2 500 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 42 894 €;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du Fonds d'Intervention Régional, un montant global de subventions de 42 894 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandatements ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé selon le cas, par le comptable public, le Maire, l'expert-comptable ou le gérant ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

Annexe :

Communes	Objet de la subvention	Coût	Part Région	Part Etat	Part Département	Part commune	Divers
Commune de Tourlaville (Manche)	Construction, aménagement et informatisation d'une bibliothèque juniors	47 619,12 €	20 644 €	/	/	26 975,12 €	/
PB Production (Paris)	Réalisation du documentaire : « René URTREGER, jazzman » de Pierre BOUTEILLER et Christophe ACKER. Soutien à l'occasion du 25 ^{ème} anniversaire du festival Jazz sous les Pommiers.	39 984 €	15 500 €	/	/	/	10 000 € TPS 12 000 € CNC 2 000 € SACEM 484 € autofinancement
Ville de Chicheboville	Rénovation de la bibliothèque municipale	15 164,78 €	6 750 €	/	6 750 € Calvados	/	1 664,78 € autofinancement

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-661

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 3 000 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 956 836 €;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 956 836 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire ou par le comptable ou le Président de l'association ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-662

sur la jeunesse et les sports : aide aux clubs sportifs régionaux

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aide aux clubs régionaux » de 1 175 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 661 500 €;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour un montant global de 661 500 € au titre de la saison 2006-2007, les subventions suivantes :

Club bénéficiaire	Versement 2006	Versement 2007	Total saison 2006/2007
Football Club Féminin Condéen	8 400 €	12 600 €	21 000 €
Association Sportive de Cherbourg Football	80 000 €	120 000 €	200 000 €
Union Sportive Ouvrière Mondeville Basket	20 400 €	30 600 €	51 000 €
Association Sportive de Cherbourg Basket	30 000 € 50 000 € (exceptionnelle)	-	80 000 €
Union Sportive Ouvrière Mondeville Tennis de Table	10 600 €	15 900 €	26 500 €
Caen Tennis de Table Club	28 000 €	42 000 €	70 000 €
Bayard Argentan Tennis de Table	40 000 €	60 000 €	100 000 €
Tennis Club Athlétique de Lisieux	2 800 €	4 200 €	7 000 €
Hockey Club de Caen	26 600 €	39 900 €	66 500 €
Entente Nautique Caennaise	9 200 €	13 800 €	23 000 €
Octeville Hague Sports Cherbourg-Octeville	4 000 €	-	4 000 €
Caen Triathlon	1 000 €	-	1 000 €
Union Sportive Ouvrière Mondeville Athlétisme	4 000 €	6 000 €	10 000 €
Club d'Echecs Lexovien	1 500 €	-	1 500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-663

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 27 600 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-664

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la vie associative, un montant total de subventions de 23 500 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-665

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, une subvention de 15 000 € conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-666

sur les droits de l'homme : modification

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier la délibération n° 06-369 du 21 avril 2006 comme suit :

- la subvention de 10 000 € attribuée au Pôle Universitaire Normand, pour l'Université d'Eté de la Paix du 9 au 22 juillet 2006, est transférée à la SAEM LE MEMORIAL, structure gestionnaire de cette manifestation ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-667

sur la politique de la ville : appel à projets « Réinventons la ville » - édition 2006

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. LE RACHINEL, PINEL)

- d'attribuer, dans le cadre de l'édition 2006 de l'appel à projets « Réinventons la ville » en faveur des associations mentionnées dans le tableau joint en annexe, un montant global de subventions de 185 300 € dont :

- 158 800 € sur le chapitre 935 pour le fonctionnement,
- 26 500 € sur le chapitre 905 pour l'investissement,

- de prévoir, pour chacune des associations, les modalités de versement suivantes :

- un 1^{er} versement à la signature de la convention bipartite « Association – Conseil Régional » à hauteur maximale de 50% du montant de la subvention,
- le solde à réception du bilan d'évaluation de l'action réalisée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour les associations suivantes : « Chemins vers ailleurs », « Un stage pour Tous », « Théâtre de Saëdi », « Centre socioculturel et sportif Léo Lagrange », « Etincelle », « ADAE », Compagnie « Tous à vos nez », « Arc en Ciel », « Solid'Air », « CEMEA », « Espace Xavier Rousseau », « ASSAD » et « CIDF » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-668

sur la rénovation urbaine : convention Communauté Urbaine de Cherbourg-Conseil Régional

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 2 contre (MM. LE RACHINEL, PINEL),

- d'approuver le programme de rénovation urbaine présenté par la Communauté Urbaine de Cherbourg dans le cadre de la convention-cadre régionale ANRU-Etat-Région passée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de rénovation urbaine de la Communauté Urbaine de Cherbourg avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-669

sur le soutien aux actions de solidarités

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 934 du Budget de la Région, une subvention de 1 000 € à l'Association « Et si nous faisons la fête... », pour l'organisation de la 4^{ème} édition de la « Fête normande » qui se déroulera le 24 septembre 2006 sur le quartier de la place Mozart à Lisieux-Hauteville ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-670

sur la santé et les territoires : actions sanitaires - humanisation des maisons de retraite

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Santé et Territoires » de 5 870 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 350 632 € pour l'humanisation des maisons de retraite ;
- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, une subvention de 350 632 € à la maison de retraite « Jeanne BACON » de Villers-Bocage, pour l'humanisation de 111 lits ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur proposition du service technique de contrôle ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-671

sur les actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions en faveur des personnes handicapées » de 335 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 28 245,90 €;

- d'autoriser la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe 1, en prélevant sur la dotation globale 2006 de 155 000 €;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, un montant de 28 245,90 € réparti conformément aux tableaux joints en annexe II et III ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'adaptation des logements dans le département du Calvados, les modalités de paiement seront détaillées dans une convention spécifique ;

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ;

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur présentation :

- pour les particuliers : des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s),

- pour les bailleurs : d'un récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert-comptable ou le comptable public. A l'appui de chaque demande de versement, le bénéficiaire présentera à la Région une copie des factures acquittées non encore transmises ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision régionale, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-672

sur la santé et les territoires : prévention et santé publique – Groupement Régional de Santé Publique

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUBAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer au Groupement Régional de Santé Publique ;
- de ne pas contribuer financièrement au fonctionnement de ce GIP ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-673

sur l'environnement : Parcs Naturels Régionaux et sites - Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Parcs Naturels et Sites » de 2 535 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 63 330 € pour le Parc Naturel Régional Normandie-Maine ;

- sur l'AP « Parcs Naturels et Sites » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 106 352 € pour le Parc Naturel Régional Normandie-Maine ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région :*

° au Parc Naturel Régional Normandie-Maine :

- 5 000 € pour l'étude programmatique du projet de Maison du Domfrontais à La Guérousière,
- 27 000 € pour l'édition de documents périodiques et promotionnels,
- 3 000 € pour le suivi œnologique de la filière cidricole,
- 8 000 € pour le poste de technicien (filiale cidricole),
- 6 000 € pour l'étude de fréquentation des forêts ornaises (Ecouves et Andaines),
- 14 330 € pour le poste de technicien de rivière sur le bassin versant du Sarthon,

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région,*

° au Parc Naturel Régional Normandie-Maine :

- 4 000 € pour les travaux de mise aux normes des bases de pleine nature gérées par le Parc,
- 8 907 € pour la 4^{ème} tranche des travaux de restauration sur le bassin versant du Sarthon,
- 13 000 € pour le développement du centre de ressources et du site web,
- 12 500 € pour l'acquisition de matériels et de mobiliers,
- 30 000 € pour l'aménagement de l'aire de stationnement de la Maison du Parc,
- 10 000 € pour la 2^{ème} tranche des travaux d'aménagement des locaux techniques de la Maison du Parc,

° à différentes structures :

- 5 000 € à l'association des Amis des Forges du Champ de la Pierre pour la restauration du haut-fourneau,
- 3 900 € à la commune de Neuilly-le-Bisson pour la restauration des peintures intérieures de l'église,
- 1 837 € à la commune de Lore pour des plantations communales, à condition que les essences choisies respectent le caractère des paysages de la commune,
- 5 000 € à la commune de Sées pour l'aménagement paysager de la nouvelle station d'épuration,
- 5 000 € à la commune de Carrouges pour la réfection des joints de l'église (2^{ème} tranche),
- 5 000 € à la commune de Barenton pour la restauration totale de la couverture de la chapelle Notre-Dame-de-Montéglise,

- 1 433 € à la commune de Mieuxcé pour des aménagements paysagers sur la commune,
- 775 € à la commune de Saint-Martin-des-Landes pour la réfection de la toiture de la mairie ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées sous réserve de la production des pièces réglementaires, d'un récapitulatif des dépenses certifié par le comptable public ou signé du Président, ou sur présentation des factures acquittées par le fournisseur. Le solde sera versé au vu des pièces justificatives susvisées ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers des communes de Carrouges et de Lore ;

- de modifier la délibération n° 04-335 du 28 mai 2004 comme suit :

- la subvention de 7 769 € initialement accordée à la commune de Perrou pour la réfection de l'éclairage public est ramenée à 941 €;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-674

sur l'environnement : Politique de l'eau et des risques - attribution de subventions

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Politiques de l'Eau et des Risques » de 2 200 000 € votée en 2006, un montant global de 45 427,08 € dont :

- 1 172,08 € pour le dossier « Restauration et aménagement des cours d'eau »,
- 380 € pour le dossier « Etudes d'évaluation et de suivi des politiques liées à l'eau »,
- 43 875 € pour le dossier « Préservation du trait de côte » ;

- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

☐ au titre du dossier « Restauration et aménagement des cours d'eau »,

- 1 172,08 € à la Fédération de la Manche pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la réalisation d'un dispositif de libre circulation du poisson,

☐ au titre du dossier « Etudes d'évaluation et de suivi des politiques liées à l'eau »,

- 380 € à l'Association Agréée du Bassin de la Sienne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, pour la réalisation d'un Plan de Gestion Piscicole,

☐ au titre du dossier « Préservation du trait de côte »,

- 43 875 € aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe,

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :
 - * sur proposition du service technique de contrôle,
 - * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'émettre un avis favorable au projet de SAGE du bassin versant de la Mayenne ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-675

sur l'environnement : énergie, air et déchets

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Energie, Air et Déchets » de 2 000 000 € votée en 2006, un montant global de 289 344,56 € dont :

- 167 843 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- 81 634 € pour le dossier « Qualité de l'air - Economies d'énergie »,
- 39 867,56 € pour le dossier « Déchets » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 907 du Budget de la Région*

☐ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 17 449 € à la Mairie de Saint-Samson-de-Bonfossé (Manche) pour l'installation d'une chaufferie au bois,

- 100 000 € à la Mairie de Lisieux (Calvados) pour la construction d'une chaufferie au bois,

- 10 118 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires conformément au tableau joint en annexe 1, pour une opération groupée (particuliers) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2006-6),

- 11 562 € au CIER de Montchauvet (Calvados) qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires conformément au tableau joint en annexe 2, pour l'opération groupée n° 13 (professionnels) d'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies,

Solaire thermique

- 5 889 € aux bénéficiaires de la prime régionale mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, pour l'installation de chauffe-eau solaires,

- 11 516 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour la production d'eau chaude sanitaire,

- 11 309 € aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour un séchoir à foin solaire,

☐ au titre du dossier « Qualité de l'air - Economies d'énergie »

Qualité de l'air

- 10 825 € à CHEREAU SAS à Avranches (Manche) pour la réalisation d'une étude de réduction des émissions de COV,

Economies d'énergie

- 60 000 € à TREFIMETAUX Brass à Rai (Orne) pour son projet de réduction des consommations d'énergie via l'acquisition d'un nouveau four,

- 6 249 € au Conseil Général du Calvados pour la réalisation d'une étude relative aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables,

Approche Environnement de l'Urbanisme (AEU)

- 4 560 € à la Communauté d'Agglomération Caen-la-Mer, pour réaliser une Approche Environnement de l'Urbanisme (AEU) sur la commune de Bénouville,

Haute Qualité Environnementale (HQE)

- 6 045 € à la ville de Saint-Lô, pour une AMO HQE, pour la construction d'un EHPAD,

❑ au titre du dossier « Déchets »

Déchets

- 39 867,56 € à l'A.C.E.R.D.E.V. au Ham (Manche) pour les travaux d'extension de plate-forme de compostage de déchets verts,

** sur le chapitre 937 du Budget de la Région*

- 30 400 € à l'ARBN pour l'aide au dispositif Espace Info Energie ;

- de modifier la délibération n° 05-358 en date du 23 mai 2005 comme suit :

- la subvention de 12 120 € accordée à la Mairie de Saint-Samson-de-Bonfossé pour l'installation d'une chaudière à bois est annulée, cette opération faisant l'objet d'une nouvelle attribution ;

- de prévoir pour les subventions d'investissement, les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées :

- * sur proposition du service technique de contrôle,

- * ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'adhérer à l'association Air C.O.M. ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour le dossier de la ville de Saint-Lô pour une AMO HQE pour la construction de l'E.H.P.A.D. ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-676

sur l'environnement : patrimoine naturel

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Stratégie régionale pour la biodiversité » de 100 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 80 000 € pour le lancement d'une étude préalable à l'élaboration de la stratégie régionale pour la biodiversité ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-677

sur l'environnement : développement durable

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Appel à projets - Education au développement durable » de 150 000 € votée en 2006, un dossier « Prix régional du développement durable » d'un montant de 11 522,09 € dont 22,09 € pour la communication ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 11 500 € pour les lauréats du Prix régional du développement durable mentionnés dans l'annexe 1, sous réserve de l'accord du proviseur de l'établissement concerné concernant le 3^{ème} prix et de la présentation du récépissé de la déclaration de création de l'association en Préfecture pour le 4^{ème} prix,

- 13 150 € à l'ARDES pour l'organisation des 4èmes Rencontres du Développement Durable ainsi que la réalisation et l'édition du « Guide de la consommation responsable et solidaire en Basse-Normandie »,

- 5 000 € au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la Baie et du Bocage pour la confection de carafes d'eau permettant de promouvoir la consommation de l'eau du robinet,

- 4 000 € à l'association Planète Sciences Normandie pour l'organisation des 9èmes Rencontres Nationales des Sciences et Techniques de l'Environnement ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention type de mise à disposition de l'exposition « Découvrons et protégeons notre planète » jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-678

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - Cidre et Poiré

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démarches qualité et appui aux filières » de 1 000 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 1 872 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 1 872 € à l'Association des croqueurs de pommes de la Manche, pour l'achat d'un motoculteur, d'une charrue, d'une fraise pour travailler la terre, d'un abri pour protéger le petit matériel et la réalisation de travaux de terrassement, soit 30 % d'une dépense subventionnable de 6 240 €;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s), sur la base de 30 % du montant des dépenses dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-679

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - agriculture biologique - investissement

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Démarches qualité et appui aux filières » de 1 100 000 € votée en 2006, un dossier « Grandes filières » d'un montant de 26 670 €;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 26 670 € d'aides aux investissements en agriculture biologique ;
- de prévoir les modalités de paiement suivantes :
 - les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables conformément au tableau joint en annexe,
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-680

sur l'agriculture : démarches qualité et appui aux filières - grandes filières - agriculture biologique - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Démarches qualité et appui aux filières » de 2 000 000 € votée en 2006, un dossier « Démarches qualité et appui aux filières AE » d'un montant de 15 868,30 €;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, à divers bénéficiaires, un montant total de 15 868,30 € réparti conformément au tableau joint en annexe;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-681

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - promotion de l'installation et du salariat - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au CNASEA, un montant de 7 482,51 € pour les aides aux contrats de parrainage, mentionnées dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-682

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - aides aux agriculteurs récemment installés - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 800 000 € votée en 2006, un dossier « Installation, emploi agricole et études AE » d'un montant de 500 €;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour la réalisation d'un bilan agronomique des sols de leur exploitation agricole, les subventions suivantes :
 - 250 € à Monsieur Jérôme LEVASSEUR à Evrecy (Calvados),
 - 250 € à Monsieur Florian LACAINE à Maizet (Calvados) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-683

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - soutien aux solidarités et aides à l'emploi durable - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du soutien aux solidarités et des aides à l'emploi durable, une subvention de 2 500 € au GAEC DES MARIONS à Sept Vents (Calvados), pour la création d'un emploi d'ouvrier agricole ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-684

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études, expertise et prospective - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation, emploi agricole et études » de 800 000 € votée en 2006, un dossier « Installation, emploi agricole et études AE » d'un montant de 39 887 €;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 39 887 € à l'INRA, pour son programme de maîtrise des procédés cidricoles, impact de l'oxygène ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-685

sur l'agriculture : installation, emploi agricole et études - études et actions exceptionnelles - actions exceptionnelles - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre des actions exceptionnelles, les subventions suivantes :

- 4 000 € à l'Association Foire à l'andouille et produits du terroir, pour l'organisation de la foire de Vire, édition 2006,

- 1 000 € à l'Association Fête de Ryes, pour l'organisation de son édition 2006,

- 400 € à la Société d'Agriculture de Vire, pour son concours 2006,

- 5 000 € à l'Association La Ferme en Fête, pour sa manifestation de promotion de l'élevage et de l'agriculture ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-686

sur l'agriculture : aménagement rural - soutenir la filière équine - investissement

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 1 600 000 € votée en 2006, un dossier « Soutenir la filière équine », d'un montant de 40 000 €;
- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 40 000 € à la ville de Deauville, pour la construction de surfaces d'exercice sportif du centre équestre ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-687

sur l'agriculture : aménagement rural - développer des activités périphériques à l'agriculture - filière cheval - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Aménagement rural » de 750 000 € votée en 2006, un dossier « Aménagement rural AE », d'un montant de 33 950 €;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 33 950 € à la Fédération Normandie Selle Français, pour son programme d'actions 2006 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-688

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités agricoles par un soutien aux activités périphériques - transformation locale, commercialisation des produits fermiers, marchés locaux, produits de qualité - investissement

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 1 600 000 € votée en 2006, un dossier « transformation locale et produits de qualité, marchés locaux, produits fermiers » d'un montant de 19 725 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 19 065 € à Melle Stéphanie LEHODEY à Douvres-la-Délicieuse (Calvados), pour la construction et l'aménagement d'un local de transformation de produits laitiers (taux d'aide 30%),

- 660 € au GAEC des Biaux d'Elle à Saint-George-d'Elle (Manche), pour l'acquisition d'un système de pré-refroidissement (taux d'aide 20 %) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures acquittées par le ou les fournisseur (s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des aides attribuées ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-689

sur l'agriculture : aménagement rural - conforter les activités par un soutien aux activités périphériques - investissements agroalimentaires

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Aménagement rural » de 1 600 000 € votée en 2006, un dossier « Investissements agroalimentaires » d'un montant de 518 778 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 89 339 € à la Société Coopérative Agricole Linière du Nord de Caen à Villons-lès-Buissons (Calvados), pour le renforcement de sa capacité de teillage,

- 235 000 € à la SA Brocéliande à Villers-Bocage (Calvados), pour l'augmentation de sa capacité de tranchage et de conditionnement,

- 135 000 € à la SAS Val-de-Vire à Condé-sur-Vire (Manche), pour la construction d'une cuverie,

- 5 000 € à la SAS Cidres Dujardin à Cahagnes (Calvados), pour la construction d'un bâtiment de stockage réfrigéré,

- 15 578 € à la Coopération Agricole de Fruits et Légumes du Calvados à Fontenay-le-Marmion (Calvados), pour l'amélioration du process de conditionnement,

- 38 861 € aux Etablissements Charles Amand à Flers (Orne), pour la mise au point de process pour produits innovants ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 5 %,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour le dossier de la Coopération Agricole de Fruits et Légumes du Calvados et d'accepter les factures datées à partir du 25 février 2005 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-690

sur l'agriculture : Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE)

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Plan Bâtiments » de 2 582 000 € votée en 2006, un dossier d'un montant de 1 600 000 €;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 1 600 000 € à l'Office de l'élevage pour le PMBE ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n° 3 à la convention de mandat du 5 décembre 2005 relative à la gestion en paiement associé par l'OFIVAL du plan de modernisation des exploitations d'élevage bovin, ovin et caprin joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-691

sur l'agriculture : Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre les dossiers du Conseil Général du Calvados sur le quota de la Région au nom des collectivités publiques (Etat, Région, Département) ;
- d'affecter sur l'AP « Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole » de 2 300 000 € votée en 2006, un dossier « PMPOA » d'un montant de 64 349 €;
- d'attribuer sur le chapitre 907 du Budget de la Région, pour la mise en conformité des bâtiments d'élevage des 39 dossiers du Conseil Général du Calvados, une subvention de 64 349 € répartie conformément aux tableaux joints en annexe :
- de prévoir les modalités de paiement suivantes : des acomptes pourront être versés en cours d'exécution de l'opération au prorata des dépenses réalisées, sous réserve de la production des pièces réglementaires et sur proposition du service technique de contrôle ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-692

sur le patrimoine : Abbaye d'Ardenne

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de céder, pour un euro symbolique à la Commune de Saint Germain la Blanche Herbe une bande de terrain, jouxtant l'Abbaye d'Ardenne, d'une surface de 55,66 ares sur les parcelles cadastrées AD 9-10-11 et 62 et d'une valeur estimée à 27 830 € par le Service des Domaines ;

- d'autoriser le Président à signer l'acte administratif constatant cette cession à la Commune de Saint Germain La Blanche Herbe et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-693

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, pour un montant total de 3 000 € les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Orphéon de Bayeux	Organisation de diverses manifestations dans le cadre des dates anniversaires de la naissance de Mozart et de l'association Orphéon	2 500,00 €
Association Culture Arts et Loisirs de Cheux	Reconduction du Prix Reine Mathilde du roman à l'occasion du 4 ^{ème} Salon du Livre de Cheux qui se tiendra le 19 novembre 2006	500,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-694

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association "A l'ouest"	Soutien de la Région Basse-Normandie au plus jeune des skippers de la Solitaire Afflelou Le Figaro	9 000,00 €
Ville de Cherbourg-Octeville	Soutien de la Région Basse-Normandie pour l'accueil du 31 juillet au 6 août 2006 de la 37 ^{ème} édition de la Solitaire Afflelou Le Figaro	40 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-695

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, pour un montant total de 1 000 € les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Mairie de Le Mesnillard	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500,00 €
Associations des ACPG-CATM-TOE de Saint-Martin-Des-Champs	Acquisition d'un drapeau pour les anciens combattants	500,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-696

sur la promotion de la Région : soutien aux opérations d'animation locale

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux opérations d'animation locale, pour un montant total de 4 500 € les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Association Mondeville Animation	Organisation d'un projet d'animation autour de la Normandie du 25 septembre au 08 octobre 2006 à Mondeville	500,00 €
Communauté de Commune de Sartilly Porte de la Baie	Organisation dans la Baie du Mont-Saint-Michel du Week-End du Vent du 1 au 3 septembre 2006	3 000,00 €
Association « Tapes à 100 balles »	Organisation d'une rencontre de jonglerie et de monocycle à Vire	1 000,00 €

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'Association « Tapes à 100 balles » ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-697

sur la promotion de la Région : soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer au titre du soutien à l'organisation de congrès, forums et colloques, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 933 du Budget de la Région :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association "ADCF"	Organisation de la 17ème convention nationale de l'Assemblée des Communautés de France du 12 au 13 octobre 2006 à Deauville	30 000,00 €

* sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Association Normandie de Limnologie	Organisation du 25 ^{ème} colloque international de l'Association des Diatomistes de Langue Française à Caen du 25 au 28 septembre 2006	3 000,00 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-698

sur le personnel de la Région : mission d'assistance technique

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de confier à un professeur d'Université, une mission d'assistance technique dans le cadre de la constitution d'un Comité Régional d'orientation et de la recherche. Cette mission confiée, pour une durée de deux ans, prendra effet le 1^{er} juillet 2006 et sera rémunérée à raison de 16 000 € bruts annuels et les dépenses liées aux frais de déplacement seront remboursées sur production de mémoires justificatifs dans la limite annuelle de 2 000 €;

- d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-699

sur l'exercice de mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 934 du Budget 2006 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-700

sur la représentation du Conseil Régional : Syndicat Mixte de l'aéroport de Deauville Normandie

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURRET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à la désignation de ses représentants pour siéger au sein du Syndicat Mixte de l'aéroport de Deauville Normandie ;

Sont élus :

TITULAIRES

- M. Philippe DURON,
- M. Pierre MOURARET,
- M. Laurent SODINI,

SUPPLEANTS

- M. Laurent BEAUVAIS,
- Mme Corinne FERET,
- Mme Josiane LOWY.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 06-701

sur la représentation du Conseil Régional : Groupement Régional de Santé Publique

Réunion du VENDREDI 7 JUILLET 2006

Réunie le vendredi 7 juillet 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. CAZENEUVE, TOURET, SOUBIEN, BONNEAU, Mme FERET, M. DESCHAMPS, Mmes FRANCOIS, HEURGUIER, LAFAY, LOWY, CAUCHY, AMELINE, MM. LEFRANC, DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, PINEL.

Sont excusés :

M. BEAUVAIS, Mmes GOBERT, KORO, MM. FORAFO, LECOSTEY, DIGARD, Mme BASSOT.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 22 avril 2004,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour siéger au sein du Groupement Régional de Santé
Publique :

TITULAIRES : M. Laurent SODINI, Mme Sonia LAFAY

SUPPLEANTS : Mme Catherine MALOREY, Mme Pascale CAUCHY

LE PRESIDENT,

Philippe DURON